

9. PROPOSITION D'UNE STRATÉGIE NATIONALE SUR LES ZONES SAUVAGES

LA NÉCESSITÉ D'UNE STRATÉGIE NATIONALE SUR LES ZONES SAUVAGES

Qu'on pense à la Commission Brundtland des Nations Unies, au Plan vert du gouvernement fédéral ou aux initiatives des divers gouvernements de niveau supérieur, un solide consensus semble s'établir sur la nécessité d'achever le réseau de zones sauvages du Canada. On s'entend également sur le fait que les zones intactes disparaissent à une telle vitesse qu'à moins qu'on ne prenne des mesures rapidement, même l'objectif minimum de 12 p. 100 ne pourra être atteint. De là la volonté des gouvernements de se fixer comme délai l'an 2000.

Pratiquement tous les gouvernements supérieurs du Canada se sont donc engagés à achever les réseaux de zones protégées. Actuellement, le processus d'élaboration des cartes des régions naturelles et de sélection des zones qu'on pourrait préserver a démarré dans la plupart des compétences. Toutefois, si la gamme des valeurs de préservation rattachées aux zones naturelles intactes du Canada doit être entièrement intégrée aux réseaux de zones protégées, il faut d'abord régler les problèmes évoqués à la section 8.

Pour ce faire, on propose l'adoption d'une stratégie nationale sur les zones sauvages afin de s'assurer qu'on achève la réalisation des réseaux pendant qu'il est encore possible de le faire. L'élaboration d'une telle stratégie constitue une suite logique à l'adoption de la motion M-330 de la Chambre des communes et à l'engagement pris par le Canada à l'échelle internationale lorsqu'il a signé la Convention sur la diversité biologique.

C'est l'absence d'une telle stratégie qui explique pourquoi il est souvent arrivé que les efforts déployés pour protéger le patrimoine écologique de notre pays soient éparpillés et ne bénéficient d'aucun appui. C'est pour cette raison que nous avons peut-être perdu la chance de préserver d'importantes zones sauvages autosuffisantes dans le tiers des 340 régions naturelles du pays. Comme société, nous avons tellement favorisé le développement à tout prix que dans le sud du pays, 80 p. 100 du territoire est déjà altéré ou réservé à l'exploitation des ressources. Nous ne faisons que commencer à étudier les conséquences écologiques à long terme de cette situation. L'absence d'une politique nationale sur les zones sauvages a aussi entraîné l'affectation de fonds extrêmement limités à la préservation de la nature : un quart de 1 p. 100 du budget fédéral.

Étant donné cette situation, il ne faut plus se demander si les activités de préservation freineront le développement, mais plutôt si le développement sans limite menace l'intégrité écologique à long terme et la survie de la société. Il est manifeste qu'il faut de toute urgence réévaluer l'ordre des priorités en ce qui concerne les zones sauvages. C'est ce que la stratégie nationale sur les zones sauvages que nous proposons permettra de faire.